

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	37 dont 3 pouvoirs

Date de convocation : **14 décembre 2017**
Date d'affichage : **14 décembre 2017**

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-neuf du mois de décembre, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle polyvalente d'Aigueperse.

Étaient présents : Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Sandrine COUTURAT, Jeanne DEBITON, André DEMAY, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Bernard FERRIERE, Fabienne GASTON, Daniel GORCE (suppléant de Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Bertrand HANOTEAU, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Philippe LE PONT, Pierre LYAN, Michel MACHEBOEUF, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, François-Xavier PERRAUD, Yves RAILLERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Maryse TRILLON (suppléant de Guy TIXIER).

Absents ayant donné un pouvoir :

Didier CHASSAIN a donné pouvoir à Claude RAYNAUD.
Roland LAPLACE a donné pouvoir à Colette JOURDAN.
David MOURNET a donné pouvoir à Yves RAILLERE.

Absents :

Roland GENESTIER

Secrétaire de séance : M^{me} Christelle CHAMPOMIER

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2017- 213 : ESPACE ENFANCE-JEUNESSE : DEFINITION DES BESOINS ET AUTORISATION DE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION POUR UNE MISSION D'ASSISTANT A MAITRE D'OUVRAGE

Rapporteur : Claude RAYNAUD

Suite à la commission ad hoc du 12 décembre 2017, il sera présenté au conseil communautaire les besoins identifiés et la demande d'autorisation du président à lancer une consultation pour engager des études de faisabilité sur les deux sites identifiés. Une mission d'assistant à maître d'ouvrage sera également proposée.

En octobre 2015, la Communauté de communes Nord Limagne a lancé une étude de programmation d'un espace Enfance Jeunesse. La première phase de définition des besoins et contraintes, et d'élaboration du préprogramme, s'est terminée en juin 2016. La Communauté de communes Nord Limagne n'a pas souhaité engager la phase 2 de définition du programme en période préparatoire à la fusion.

Suite à l'inscription du projet Espace Enfance-Jeunesse à Aigueperse dans le cadre du contrat Ambition Région, Monsieur le Président propose de l'autoriser à lancer une étude de faisabilité et de programmation sur 2 sites identifiés :

- **L'école maternelle d'Aigueperse,**
- **Le site de l'Envie à Aigueperse.**

La commission ad hoc, dont la composition a été présentée lors de la réunion du conseil communautaire du 24 octobre 2017, est chargée de définir les besoins et de suivre le projet.

De nouveaux éléments devront être intégrés à la reprise de la réflexion engagée par la communauté de communes Nord Limagne :

- **L'augmentation de la capacité d'accueil du multi-accueil situé au rez-de-chaussée de la Maison Nord Limagne au regard de l'étroitesse de ses locaux.**
- **La disponibilité des locaux de l'école maternelle d'Aigueperse : intégration de cet ensemble immobilier à l'étude ;**
- **Le dimensionnement du projet prenant en compte les accueils de loisirs existants, leurs points faibles, mais aussi leurs points forts.**

Compte-tenu que l'intégration de ces nouveaux éléments à la réflexion initiale modifie l'objet du marché conclu par la Communauté de communes Nord Limagne, Monsieur le Président propose au conseil communautaire de l'autoriser à lancer une nouvelle consultation pour engager les études pré-opérationnelles nécessaires : elles permettront d'examiner l'opportunité du projet, de définir la localisation, la faisabilité technique et économique, ainsi que les conditions de réalisation de l'opération (préprogramme).

Pour ce faire, Monsieur le Président propose de se faire assister par un Assistant à la maîtrise d'ouvrage.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **d'autoriser Monsieur le Président à consulter pour rechercher un assistant à maîtrise d'ouvrage et lancer les études pré-opérationnelles nécessaires**
- **d'inscrire les crédits au budget prévisionnel 2018**
- **d'engager toutes les démarches nécessaires.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

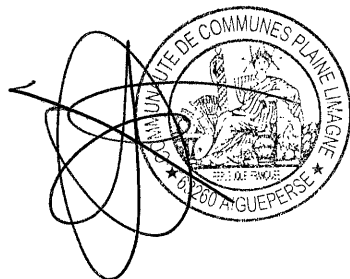
Au Registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 22/12/17

Le Président,



Le Président,

Claude RAYNAUD

